

avenue Louise, 523 (2^{ème} étage)
1050 BRUXELLES

chaussée de Marche
5101

482
NAMUR

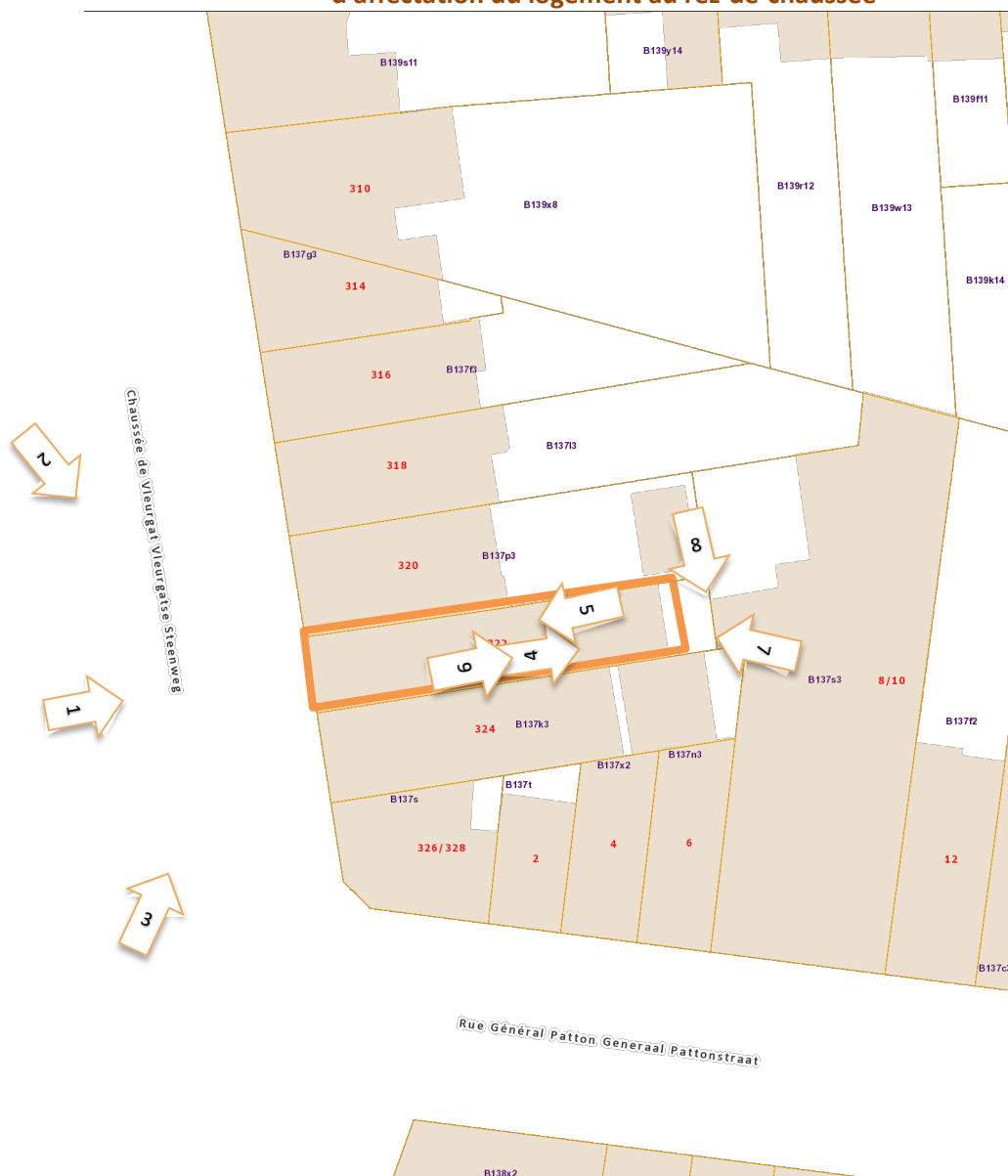
BELGIQUE

Reportage photos intérieures

Concernant le bâtiment sis à **CHAUSSÉE DE VLEURGAT n°322** à **1050 IXELLES**

Dans le cadre de l'établissement d'un permis de régularisation urbanistique ayant pour objet :

Permis de régularisation pour la modification des chassis en façade avant et les annexes en arrière de bâtisse, pour l'installation d'une sortie de secours en façade arrière, pour la modification de baies en façade arrière, la rénovation énergétique des façades arrières et le changement d'affectation du logement au rez-de-chaussée



Situation des prises de vues

avenue Louise, 523 (2^{ème} étage)
1050 BRUXELLES

chaussée de Marche
5101

482
NAMUR

BELGIQUE



Rez-de-chaussée arrière

avenue Louise, 523 (2^{ème} étage)
1050 BRUXELLES

chaussée de Marche
5101

482
NAMUR

BELGIQUE



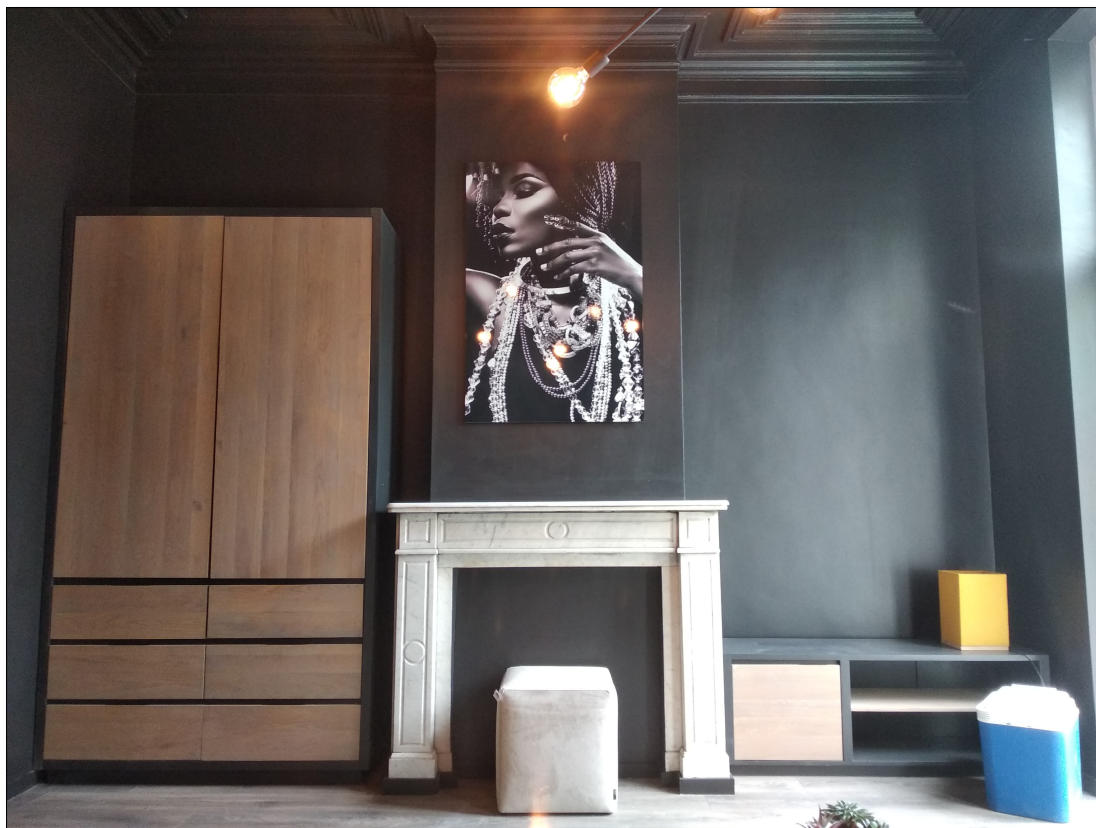
Rez-de-chaussée arrière

avenue Louise, 523 (2^{ème} étage)
1050 BRUXELLES

chaussée de Marche
5101

482
NAMUR

BELGIQUE



Studio 1^{er} étage avant

avenue Louise, 523 (2^{ème} étage)
1050 BRUXELLES

chaussée de Marche
5101

482
NAMUR

BELGIQUE



Studio 2ième étage arrière

avenue Louise, 523 (2^{ème} étage)
1050 BRUXELLES

chaussée de Marche
5101

482
NAMUR

BELGIQUE



Studio 2ième étage avant

avenue Louise, 523 (2^{ème} étage)
1050 BRUXELLES

chaussée de Marche
5101

482
NAMUR

BELGIQUE



Studio 3ième étage avant



Studio 3ième étage arrière

avenue Louise, 523 (2^{ème} étage)
1050 BRUXELLES

chaussée de Marche
5101

482
NAMUR

BELGIQUE



Studio 3^{ème} étage arrière



Studio 4^{ème} étage

avenue Louise, 523 (2^{ème} étage)
1050 BRUXELLES

chaussée de Marche
5101

482
NAMUR

BELGIQUE



Studio 4^{ième} étage